



SNASUB-FSU *Normandie*

Le Syndicat National de l'Administration Scolaire
Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, EREA, établissements d'enseignement supérieur, rectorats,
DSDEN, CIO, Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires, bibliothèques,
Jeunesse et sports : **des syndicalistes engagé-e-s au quotidien**

Ne restez pas isolé-e, adhérez au SNASUB-FSU !



Prime de Noël 2023

Le SNASUB-FSU a interrogé les autorités académiques le 16 novembre concernant la reconduction des montants 2021 de la prime de Noël (Complément Indemnitaire Annuel, selon la terminologie réglementaire) pour l'année 2023.

Les montants sont ceux de 2022 augmentés de 10%. A défaut d'un document officiel, nous indiquons les montants approximatifs calculés par le SNASUB-FSU.

Versement : paie de 20 décembre 2023.

Catégories	Affectation	CIA 2022	CIA 2023
Agents non titulaires	EPLÉ	530€	580€
	Rectorat / DSDEN	730€	800€
	Chef de bureau et adjoint gestionnaire	840€	920€
Catégorie C	Rectorat / DSDEN	450€	500€
	EPLÉ	500€	550€
Catégorie B	Rectorat / DSDEN	600€	660€
	EPLÉ	800€	880€
Catégorie A	Rectorat / DSDEN	700€	770€
	EPLÉ	900€	990€

NB : les montants ci-dessous concernent uniquement les personnels exerçant en EPLÉ et services académiques.

Conditions pour bénéficier de la prime de Noël :

Les conditions sont définies par chaque académie. Nous reproduisons les conditions en cours pour l'an passé : « Ces montants sont perçus pour les agents ayant exercé à temps plein et présents toute l'année 2022. A défaut, proratisation en fonction des temps partiels, de la durée de présence dans l'académie. »

Précisons que ces règles de gestion ne sont pas nationales mais relèvent de pratique de gestion locale. Les syndicats n'ont pas été associés ni sur les montants ni sur les autres conditions d'accès.

CIA : comme hier et comme aujourd'hui, le SNASUB-FSU demandera demain :

Pour mettre fin à l'opposition, à la division des personnels à travers la politique indemnitaire, le SNASUB-FSU demande une prime de Noël unique, indépendamment de la catégorie hiérarchique ou du lieu d'affectation. Nous invitons les collègues à nous contacter en cas de doute sur leur montant. Vous pouvez nous envoyer un mel et/ou nous appeler.

Pour le bureau académique,

François FERRETTE – snasub-caen@orange.fr - 06.11.64.15.57

Nicolas TISSANDIE – ntissandie@ac-caen.fr - 06.75.94.76.09